

Numéro	DL250107-AJCP01	
Nature de l'acte	Délibération	
Matière	Domaine – Patrimoine – Acquisitions	
Objet	Bilan des transactions immobilières 2024	

VILLE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Extrait du registre des délibérations Conseil Municipal du 28 mai 2025 à la salle des fêtes municipale

L'an deux mil vingt-cinq le vingt-huit mai à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes municipale - en session ordinaire - sur convocation et sous la présidence de Monsieur Thibaud PHILIPPS, Maire.

Etaient présents :

PHILIPPS Thibaud, Maire, SAIDANI Lamjad, SEIGNEUR Sylvie, SCHEUER Serge, HERR Isabelle, RICHARD Yvon, HAAS Philippe, Adjoints, PFISTER Luc, KIRCHER Jean-Louis, STEINHART André, KIEHL Fabrice, HEIM Valérie, MASSÉ-GRIESS Dominique, DIDELOT Sandra, HERBEAULT Cédric, DABYSING Davina, RINKEL Marie, BACHMANN Emmanuel, MAGDELAINE Séverine, GENDRAULT Pascale, LEVY Thomas, RIMLINGER Barbara, BEAUJEU Rémy, FRUH Marie-Josée, CARTELLI Olivier, Conseillers

Etaient absents :

- Madame DREYFUS Elisabeth ayant donné procuration à Madame SEIGNEUR Sylvie
- Monsieur KOUJIL Ahmed ayant donné procuration à Monsieur SAIDANI Lamjad
- Madame COMBET-ZILL Marie ayant donné procuration à Monsieur SCHEUER Serge
- Madame GALLER Lisa ayant donné procuration à Monsieur KIRCHER Jean-Louis
- Monsieur FRUH Hervé ayant donné procuration à Monsieur RICHARD Yvon
- Madame CLAUS Stéphanie ayant donné procuration à Madame MASSÉ-GRIESS Dominique
- Monsieur FROEHLI Claude ayant donné procuration à Monsieur CARTELLI Olivier
- Madame CASTELLON Martine ayant donné procuration à Monsieur BACHMANN Emmanuel
- Madame LONGECHAL Béatrice ayant donné procuration à Madame MAGDELAINE Séverine
- Monsieur STROH Nicolas ayant donné procuration à Monsieur KIEHL Fabrice

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre VINCENT-BEAUME
Directeur Général des Services

Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de conseillers votants :	35
Date de convocation et affichage :	22 mai 2025
Date de publication délibération :	6 juin 2025
Date de transmission au Contrôle de Légalité :	6 juin 2025

Accusé de réception en préfecture
067-216702183-20250528-DL250107-AJCP01-DE
Date de réception préfecture : 06/06/2025

Numéro	DL250107-AJCP01	1/2
Matière	3.1. Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

IV. PATRIMOINE COMMUNAL

2. BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES 2024

L'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.*

Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Le bilan prend la forme d'une synthèse exposant les caractéristiques essentielles de chaque opération de cession ou d'acquisition immobilières intervenues au cours de l'année 2024.

Il est donc demandé au Conseil municipal de prendre acte du bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2024.

Le Conseil municipal,

VU les articles L.2241-1 et L. 2542-26 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le tableau récapitulatif des transactions réalisées par la commune en 2024 et joint en annexe ;

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article L. 2241-1 du code général des collectivités territoriales, « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* »,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de soumettre à délibération du Conseil municipal, le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la commune au cours de l'année 2024 ;

CONSIDERANT que ce bilan doit être annexé au compte administratif de la commune,

Après en avoir délibéré,

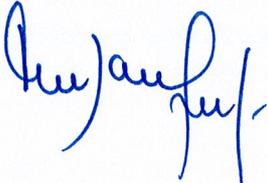
PREND ACTE du bilan annuel des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année 2024 et présentées dans le tableau figurant en annexe.

Numéro	DL250107-AJCP01	2/2
Matière	3.1. Domaine - Patrimoine - Acquisitions	

Adoptée à l'unanimité

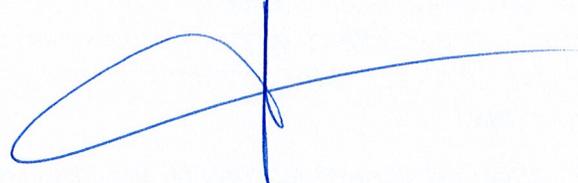
Pour extrait conforme

Le Maire



Thibaud PHILIPPS

Le secrétaire de séance



Alexandre VINCENT-BEAUME

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal administratif de Strasbourg sis 31, avenue de la Paix – BP 51038 67070 Strasbourg Cedex, ou via l'application « Télérecours » sur le site internet <https://www.telerecours.fr> (articles R.414-1 et R. 414-2 du code de justice administrative) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.
L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

BILAN DES TRANSACTIONS IMMOBILIERES 2024

ACTE	Signature de l'acte	Nature du bien	Section	Parcelle	Surface (are)	Adresse	Vendeur	Acquéreur	Prix de vente	Date délibération
Cession	31-juil-24	terrain	1	N°410 et 426	1a12ca	rourte Burkel	Ville d'Ilkirsch-Graffenstaden	Madeleine DECKERT	13 104,00 €	25-mars-23
Acquisition	27-nov-24	Bois, sol et landes	67	N°83,88,90,126/122,127/122,126/122,227/81,236/82,237/123 et 110	39a 44ca	Lieu-dit Wolfley	Elodie STILL et Marguerite MALLO	Ville d'Ilkirsch-Graffenstaden	3 944,00 €	19-juin-24